Des radars automatiques moins tolérants

09/07/2009 à 12h00

L'association d'intérêt général «40 millions d'automobilistes» met en garde les automobilistes sur les nouvelles marges de tolérance, plus strictes, des radars automatiques.

« *Un arrêté du 4 juin 2009 relatif aux radars de contrôle routier institue une nouvelle marge de tolérance des radars*", souligne l'association qui fait valoir que "*les erreurs maximales tolérées applicables aux radars fixes neufs ou réparés sont de +/- 3 km/h* (pour les vitesses < à 100 km/h) ou de +/- 3 % de la vitesse (pour les vitesses ≥ à 100km/h), alors qu'elles sont actuellement de 5 % ou 5 km/h.

L'association estime que « *cette mesure risque de créer une confusion dans l'esprit des conducteurs et des forces de l'ordre et demande donc l'uniformisation des procédures de contrôle, pour éviter que les premiers ne se sentent encore plus piégés". "Ce foisonnement de textes va une nouvelle fois porter préjudice à l'automobiliste qui sera encore plus exposé au risque d'une verbalisation excessive ou abusive sinon même illégale".*(Source: Yahoo)